



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



BANQUE des  
**TERRITOIRES**  
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

**bpi**france  
SERVIR L'AVENIR



**France 2030**  
régionalisé en  
**Auvergne-Rhône-  
Alpes**

**Webinaire**  
**Fibois / Xylofutur**

**03 octobre 2022**

# Appels à projets nationaux sur le Bois

Plan France 2030 National

**Nathalie PRUGNIT**

Service Economique de l'Etat en Région - DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

# BOIS : thématiques sur le volet national de France 2030



Ville durable  
et bâtiments  
innovants



Décarbonation  
de l'industrie



Produits biosourcés -  
Carburants durables



Recyclages et  
réincorporation  
de matériaux  
recyclés



Ville durable  
et bâtiments  
innovants

# France 2030 – Focus sur certains dispositifs sectoriels opérés par l'Ademe



## Industrialisation de Produits et Systèmes Constructifs bois et autres biosourcés (SCB)

**Dispositif** : nouvelles capacités industrielles dans l'objectif de produire des matériaux bois issus de la forêt française pour la construction des bâtiments (gros œuvre et second œuvre). Panneaux de process et contreplaqué, poutres et poutres en I, lamellé-collé, bois aboutés et contre-collés, parois extérieures et intérieures, menuiseries, sols... ; préfabrication/assemblage d'éléments constructifs en bois, ou autres matériaux biosourcés.

**Budget projet** > 2 M d'€ **Cible** : Entreprises de première et/ou seconde transformation du bois, de préfabrication ou d'assemblage, seules ou en collaboration, notamment avec des laboratoires de recherches (non obligatoire).

**Date de clôture** : 14/10/22 à 15 h

## Mixité pour la construction bas carbone

**Dispositif** : cet appel à projets vise à soutenir l'innovation, en particulier le développement des solutions mixtes associant les matériaux biosourcés/géosourcés à d'autres matériaux (béton, acier, verre...) ou avec d'autres bio et géosourcés, et plus globalement aux systèmes constructifs du second œuvre.

**Budget projet** > 600 K€

**Cible** : Entreprises seules ou en collaboration, notamment avec des laboratoires de recherches (non obligatoire)

**Date de clôture** : 14/10/22 à 15 h





Produits biosourcés -  
Carburants durables

# France 2030 – Focus sur certains dispositifs sectoriels opérés par l'Ademe



## Produits bio-sourcés et biotechnologies industrielles – Innovation et industrialisation

**Dispositif** : projets d'innovation portés par des entreprises seules ou en groupement et projets d'investissement dans de nouvelles capacités industrielles : élargissement des gisements de bio-masse, démonstration de procédés de transformation de la bio-masse, mise en œuvre d'unités industrielles de production de molécules bio-sourcées.

**Budget projet** > 2 M d'€ pour démonstrations, > 5 M d'€ pour capacités industrielles

**Date de clôture** : début 2024 (1ère relève 31/05/22) – relève tous les 4 mois

## Biomasse chaleur pour l'industrie du bois - BCIB

**Dispositif** : projets d'investissements dans la production de chaleur renouvelable à partir de co-produits de l'industrie du bois pour répondre aux besoins de séchage du bois. AAP réservé aux projets biomasse supérieurs à 6 000 MWh/an, les turbo-alternateurs pour produire de l'électricité en complément de la chaleur sont également éligibles.

**Date de la 1ère relève** : 31/05/2022 - Date de la 2ème relève : fin 2022 – début 2023



Décarbonation  
de l'industrie

# France 2030 – DECARB-FLASH



## « DECARB-FLASH » - Industrie Zéro Fossile Volet 3

Dispositif simplifié destiné à soutenir des investissements de PME et ETI pour permettre le déploiement rapide de solutions matures de décarbonation sur de petits sites industriels.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 03 novembre 2022 à 15h00.**

Critères d'éligibilité : sites industriels de moins de 500 salariés

Budget du projet compris entre **100 K€ et 3 M€**.

S'inscrit dans la continuité de l'accompagnement apporté précédemment par le guichet de subvention, opéré par l'Agence des Services et de Paiement et clos le 30 juin dernier.

**Typologie de projets** : l'isolation, chauffage du bâti industriel, approvisionnement en chaleur et froid renouvelables et bas-carbone et, en complément d'autres opérations, les études et le comptage de l'énergie...

# Liens et contacts utiles



## Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres produits bio-sourcés

Adresse mël dédiée : [aap.batiment@ademe.fr](mailto:aap.batiment@ademe.fr)

Ville Durable – Innovation

## Mixité pour la construction bas carbone (mixité)

Adresse mël dédiée : [aap.batiment.mixite@ademe.fr](mailto:aap.batiment.mixite@ademe.fr)

## Produits bio-sourcés et biotechnologies industrielles

Adresse mël dédiée : [aap.biosources@ademe.fr](mailto:aap.biosources@ademe.fr)

## Biomasse chaleur pour l'industrie du bois (BCIB)

Adresse mël dédiée : [boisenergie@ademe.fr](mailto:boisenergie@ademe.fr)

<https://decarbflash.ademe.fr/>

Adresse mël dédiée : [decarb.flash@ademe.fr](mailto:decarb.flash@ademe.fr)

### • **Contacts au plan local :**

- Nathalie Prugnit DREETS - Mobile : 06 85 94 07 99  
[nathalie.prugnit@dreets.gouv.fr](mailto:nathalie.prugnit@dreets.gouv.fr)
- Nelly Lafaye ADEME - Tél : 04 73 31 52 90  
[nelly.lafaye@ademe.fr](mailto:nelly.lafaye@ademe.fr)
- Nicolas Stach - Mobile : 06 46 36 75  
[nicolas.stach@agriculture.gouv.fr](mailto:nicolas.stach@agriculture.gouv.fr)



# Présentation des dispositifs

Plan France 2030 régionalisé en Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Camille TSCHAINED, Région

Madame Mélanie DECAMPS, Région

Madame Florence CHARNAY, Région

Madame Véronique CERVOS, Région

# Introduction France 2030

Plan France 2030 régionalisé en Auvergne-Rhône-Alpes

Camille TSCHAINED

Direction de l'Economie, de l'Emploi et des Relocalisations - Région

# France 2030 régionalisé en Auvergne-Rhône-Alpes



## En France

- Enveloppe régionalisée de 500 M€ de l'Etat répartis entre les régions en fonction de leur PIB régional
- Codécision par le Préfet de région et le Président du conseil régional
- Principe de cofinancement 1€ Etat pour 1€ Région
- 2 opérateurs désignés par l'Etat et la Région : Bpifrance et la Banque des Territoires

## En Auvergne-Rhône-Alpes

- Enveloppe de 120 M€ dont 60 M€ Etat / 60 M€ Région
- Conventions adoptées par le Conseil régional en décembre 2021 et février 2022
- Visibilité : ouverture des 4 appels à projets en juin 2022 pour 4 ans jusqu'en décembre 2025
- Relèves régulières

# France 2030 régionalisé en Auvergne-Rhône-Alpes



## 4 axes d'intervention complémentaires

- Axe 1 : « Transformation des PME par l'**innovation** » **32 M€**  
Projets individuels d'innovation ambitieux portés par des PME ou ETI
- Axe 2 : « Projets collaboratifs de R&D **I-Démo régionalisé** » **56 M€**  
Portés par un consortium de 2 entreprises, dont une PME ou ETI et un laboratoire
- Axe 3 : « Amélioration et transformation de **filières** » **21 M€**  
Moyens de production ou infrastructures partagés ayant un effet d'entraînement sur de nombreuses entreprises d'une filières stratégique régionale
- Axe 4 : « Projets de **formation** professionnelle » **11 M€**  
s'appuyant sur un engagement conjoint et durable des entreprises et des acteurs de la formation et de l'accompagnement

# Axe : Transformation des PME par l'innovation

Plan France 2030 régionalisé en Auvergne-Rhône-Alpes

Camille TSCHAIINE

Direction de l'Economie, de l'Emploi et des Relocalisations - Région



# AXE : Transformation des PME par l'innovation

Financement de projets individuels de PME ou d'ETI du territoire régional engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation pour favoriser leur compétitivité.

## Deux types de projets :

- Des projets en phase de faisabilité pour la mise sur le marché de produits et de services à forte valeur ajoutée. Des projets de 18 mois au plus avec une **assiette minimale de dépenses de 150 K€** pour une aide financière comprise entre 75 et 500 K€ versée en 2 ou 3 tranches.
- Des projets en phase de développement et pré-industrialisation pour la création durable d'activité innovante. Des projets de 24 mois au plus avec une **assiette minimale de dépenses de 150 K€ pour une aide financière de 75 K€ à 500 K€ versée** en 2 ou 3 tranches.

Labellisation possible  
par un Pôle ou Cluster

# AXE : Transformation des PME par l'innovation

Des dépenses éligibles dans le cadre du régime SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation :

- Des frais de personnel ;
- Des coûts d'instrument et de matériel ou leurs amortissements ;
- Des coûts de recherche contractuelle, de conseil ou de services ;
- Des consommables ...

Application du  
Régime d'aide  
RDI

👉 Un canevas de dossier est à remplir dans le format imposé par les financeurs à l'adresse :

<http://france2030.auvergnerhonealpes.fr/France-2030-Projets-d-Innovation>

👉 Des relevés trimestriels (mars, juin, septembre, décembre) avec un premier relevé au 30 septembre 2022 à 17h



# AXE : Transformation des PME par l'innovation

## Les attendus sur les projets :

- Le caractère innovant et l'aspect « transformation » ;
- L'Etat de l'art et la plus-value d'innovation ;
- Le modèle économique ;
- La capacité financière, les fonds propres, les aides en cours ;
- L'impact sur le territoire en emplois directs et induits ;
- La politique de propriété intellectuelle ...

# Axe : i-Démo Régionalisé

Plan France 2030 régionalisé en Auvergne-Rhône-Alpes

Florence CHARNAY

Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Région



## AXE : I-Démo régionalisé

### ★ Nouveautés

- Intégration du dispositif I-Démo régionalisé (ex PSPC Région ou FUI) à **France 2030 régionalisé**
- Maintien de la possibilité de financer des **projets interrégionaux**
- Sélection des projets et décision de financement par le **COFIL régional** (Préfet – Président de Région)
- Ouverture de l'AAP pour 4 ans (2022-2025) avec **2 relevés par an** (octobre et avril)

### Finalité du dispositif

- Soutien aux projets collaboratifs de R&D
- Effet diffusant et intégrateur au sein d'une filière attendu
- **Structuration des filières industrielles existantes ou émergentes en relation avec la recherche publique** et renforcement des positions des entreprises sur les marchés porteurs



## AXE : I-Démo régionalisé

### Projets attendus

- Projets de R&D conduits par un **consortium**
- Un consortium avec maximum 5 partenaires : **2 entreprises minimum dont une PME ou ETI et un ou des partenaires de la recherche académique**
- Budget total compris entre **1 et 4 Millions d'euros**
- Labellisation **obligatoire** par un pôle de compétitivité régional.

### Dépenses éligibles

- Des frais de personnel ;
- Des coûts d'instrument et de matériel ou leurs amortissements ;
- Des coûts de recherche contractuelle, de conseil ou de services ;
- Des consommables ...

Application du  
Régime d'aide  
RDI



## AXE : I-Démo régionalisé

### Intensité de l'aide

#### En Auvergne-Rhône-Alpes

- 100% de subventions pour les crédits Etat/Région
- Mixte possible (AR & Subvention) pour les collectivités



Les modalités des aides  
varient selon les régions !

### Taux maximum d'intervention

- Pour les entreprises : **variable en fonction de la taille**
  - Petites entreprises : **60%**
  - Moyennes entreprises : **50%**
  - ETI : **35%**
  - Grandes entreprises : **25%**
- Pour les laboratoires : **100% des coûts marginaux ou 50% des coûts complets**

👉 Relevé le 26 octobre à 12h.

👉 Auditions entre le 21 et le 30 novembre 2022

# **Axe : Amélioration et transformation des filières**

**Plan France 2030 régionalisé en Auvergne-Rhône-Alpes**

**Mélanie DECAMPS**

**Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Région**



# AXE : Amélioration et transformation des filières

Financement de projets apportant un caractère structurant à une filière stratégique régionale, bénéficiant prioritairement aux TPE, PME et ETI issues de la filière considérée.

- **Un porteur unique** représentant les partenaires
- **Durée des projets : 36 mois** maximum
- **Budget total compris entre 500 K€ et 4 M€**
- **Autofinancement : 30%** minimum
- **Aide : entre 250K€ et 2M€** (subventions pour 75%, avances récupérables pour 25%)
- **Versements en 3 ou 4 tranches.**

Labellisation possible  
par un Pôle ou Cluster

# AXE : Amélioration et transformation des filières

## Dépenses éligibles

- **Pour la structuration/animation de la filière :**  
Dépenses d'investissements matériels  
Dépenses de fonctionnement (animation, marketing, ...)
- **Le cas échéant, dépenses de R&D** du porteur de projet  
Salaires du personnel technique, consommables, équipements...



Dossier à remplir dans le format imposé par les financeurs :

<http://france2030.auvergnerhonealpes.fr/France-2030-Filieres>

👉 Relevés trimestriels (mars, juin, septembre, décembre) à partir du 30/09/22



# AXE : Amélioration et transformation des filières

## Les attendus sur les projets

- Le caractère innovant
- La contribution à la **structuration d'une filière** dans une logique partenariale
- L'impact sur les PME ou ETI régionales
- Le modèle économique
- La capacité financière, les fonds propres, les aides en cours
- Les perspectives d'activité et d'emploi industriel en France
- La politique de propriété intellectuelle

# Axe : Projets de formation professionnelle

Plan France 2030 régionalisé en Auvergne-Rhône-Alpes

Véronique CERVOS

Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Région



# AXE : Projets de formation professionnelle

- Projets partenariaux d'ingénierie de formations innovantes
- Portés par des consortiums associant acteurs de la formation et entreprises ou filières

## Objectifs

- Réponse à un besoin en formation exprimé par les entreprises d'une filière
- Création d'une nouvelle offre de formation ou évolutions significatives apportées à des formations existantes
- Elaboration d'outils innovants dans la délivrance de formation
- Sécurisation des parcours professionnels
  
- Assiette éligible supérieure à **500 K€** ;
- Subvention maximum de **50 % des dépenses éligibles et inférieure à 2 M €**
- Minimum de co-financements « privés » : **15 %**



# AXE : Projets de formation professionnelle

Les actions proposées au financement s'étalent au maximum sur 3 ans

## Dépenses éligibles

- **Actions d'ingénierie de formation**, conception et amorçage ;
- **Formation de formateurs** et accompagnateurs;
- **Equipements de formation** ;
- **Amortissement** sur la durée du projet des autres immobilisations ;
- Dispositifs de coordination entre entreprises avec des organismes de formation.



# AXE : Projets de formation professionnelle

## Critères de sélection

- **La pertinence et la maturité** de la solution proposée, **son caractère innovant** et répliquable ;
- **Les retombées économiques, sociales et environnementales** ;
- **La qualité de la gouvernance** et du modèle économique proposé ;
- **La situation financière des candidats**, leur capacité à mener à bien le projet ;
- **Le système d'évaluation** de l'action;

👉 **Relevés trimestriels (mars, juin, septembre, décembre), 1er relevé au 30 septembre 2022**

**Pour plus d'informations**

## France 2030 régionalisé en Auvergne-Rhône-Alpes

# POUR PLUS D'INFORMATIONS

- Transformation des PME par l'innovation
- I-Démo Régionalisé
- Amélioration et transformation de filières
  - ☛ Retrouvez les cahiers des charges sur le site :  
<http://france2030.auvergnerhonealpes.fr/>
- Formation professionnelle
  - ☛ Retrouvez le cahier des charges sur le site :  
<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>
- Contact BPI France : [France2030.auvergnerhonealpes@bpifrance.fr](mailto:France2030.auvergnerhonealpes@bpifrance.fr)

# France 2030 régionalisé en Auvergne-Rhône-Alpes



<http://france2030.auvergnerhonealpes.fr/>

<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>

AAP	Projets attendus	Porteurs	Montant des projets	Aides
<b>INNOVATION</b> 	Projets individuels d'innovation ambitieux	PME, ETI de la région	150k€ à 1M€	Mixte AR/subvention dans un maximum de 50% des dépenses éligibles
<b>FILIERES</b> 	Renforcer la compétitivité des filières stratégiques régionales en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures de R&D partagés et visant l'intégration renforcée d'un collectif d'acteurs économiques régionaux au sein d'une chaîne de valeur à fort potentiel	PME, ETI et GE de la région	500k€ à 4M€	75% subvention, 25% AR dans un maximum de 50% des dépenses éligibles
<b>I-DEMO</b>  	Projets de développement expérimental et d'innovation industrielle, ambitieux et portés par des PME et des ETI en lien avec la recherche académique ayant notamment pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits, de services et/ou procédés innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance	Consortium constitués au minimum de 2 entreprises, dont une PME ou une ETI, et d'un ou de partenaires de la recherche académique*. Maximum de 5 partenaires.	1M€ à 4M€	100% subvention, taux variable selon la taille du chef de file
<b>FORMATION</b> 	Développement de nouvelles solutions de formation s'appuyant sur un engagement conjoint et durable des entreprises et des acteurs de la formation et de l'accompagnement	Consortium associant organismes de formation et entreprises ou filières de la région	500k€ à 4M€	100% subvention dans un maximum de 50% des dépenses éligibles



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Liberté  
Égalité  
Fraternité



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

bpi france  
SERVIR L'AVENIR



BANQUE des  
TERRITOIRES



**Vos questions**